

Food Defense – A quoi s'attendre pour 2024 ?

Le PFD© Exaris, c'est aujourd'hui 560 sites utilisateurs dans 38 pays différents, pour plus de 1700 personnes formées. Cela fait maintenant 3 ans que la version 3.1 du PFD© est sortie, élargissant le périmètre à la Sûreté au sens large, c'est-à-dire l'ensemble des actes malveillants susceptibles d'impacter l'activité d'une entreprise. La prise en compte de cette dimension reste plus que jamais d'actualité dans le contexte international mais également face aux grands événements à venir et plus particulièrement les JO de Paris 2024.

Certains standards de certification, en particulier l'IFSv8, commencent à exiger des entreprises certifiées la mise en place d'une veille Food Defense. En ce début d'année 2024, nous avons finalisé notre offre de veille Food Defense et sommes heureux de pouvoir vous la présenter.

1. Que contient la veille Food Defense Exaris ?

Le périmètre : la veille Food Defense couvrira la sûreté au sens large en collectant les exigences et les informations qui pourraient avoir un impact pour des acteurs de la chaîne alimentaire sur le marché européen.

Les sources : nous avons procédé à une qualification rigoureuse des sources de veille (les textes réglementaires français et européens, les instructions techniques et guides ministériels, les articles de presse pertinents, le [BARPI](#)...) afin de rendre la prestation la plus robuste possible mais également opposable dans le cadre d'audits de certification.

Le format : adossée à notre prestation de veille réglementaire [Exaveille®](#) notre veille Food Defense est transmise via un fichier Excel®.

Chaque information collectée comporte, au-delà des informations générales (titre, date de publication, lien vers la source), un commentaire Exaris qui reprend un résumé du texte ainsi qu'une évaluation de l'impact potentiel pour vos entreprises

La fréquence d'envoi : vous recevrez un premier bulletin contenant une sélection de textes issus des sources de référence, puis un flux d'informations mensuel à travers notre bulletin de veille réglementaire Qualité et Sécurité Sanitaire des Aliments (QSA).

Si vous êtes déjà abonnés à la veille réglementaire [Exaveille®](#), la catégorie Food Defense pourra bien sûr être ajoutée à votre abonnement.

Chrono	Standard	Mot-clef	Titre de l'information	Date de publication	Lien URL	Commentaire Exaris
4814	Food Defense	Vin, sabotage, représailles externes	60 000 litres de vin déversés sur le sol lors d'un acte de vandalisme	05/03/2024	Lien url	En Février 2022, près de 60.000 litres de vin rouge AOP, soit l'équivalent de 80 000 bouteilles d'une valeur estimée à environ 2,5 millions d'euros, ont été déversés sur le sol d'une cave renommée de la région de Ribera del Duero, au centre de l'Espagne, après qu'un individu s'y soit introduit pour ouvrir des cuves. Le Président de l'Entreprise a transmis une liste de suspects à la Garde Civile Espagnole et une enquête judiciaire a été ouverte.

2. Quel est le coût de la veille Food Defense ?

Pour les entreprises qui ne possèdent pas d'abonnement à [Exaveille®](#), le coût de l'abonnement est de **600 € HT la première année** puis **300 € HT par an**. Pour les entreprises déjà abonnées à [Exaveille®](#), le coût additionnel est de **400 € HT la première année** puis **200 € HT par an**.

3. Quand sera disponible la veille Food Defense ?

Contactez-nous au plus vite pour démarrer votre abonnement dès **Avril 2024** !

4. Quels impacts les JO de Paris 2024 ont-ils sur votre Plan Food Defense ?

La DRAAF a publié un communiqué à destination des industries agroalimentaires mais aussi des administrations et des organismes de certification, les incitant à renforcer leur vigilance contre des actes malveillants potentiels. Il est donc raisonnable de s'attendre dans les mois qui viennent à **un renforcement des contrôles** sur la pertinence et l'efficacité des vos Plans Food Defense.

Nous vous encourageons donc à :

- renforcer la maîtrise des actes de malveillance au niveau des équipements sensibles (prévention, détection d'accès) ;
- utiliser l'**option sûreté** de votre PFD© ; vérifier l'efficacité des mesures de prévention en place (audits, tests d'intrusion...) ;
- analyser et enregistrer les situations anormales et mettre en place des corrections et actions correctives adaptées ;
- tenir à jour votre PFD© et vous assurer que l'ensemble de vos plans d'actions sont à jour.

Contactez-nous pour avancer ensemble : exaris@exaris.fr et retrouvez-nous sur www.exaris.fr